

“ d’Autriche fut d’avis que, pour remplir cette place, on choisit
 “ l’un des anciens missionnaires, et jeta même, dit-on, les yeux
 “ sur le père Paul le Jeune, qui avait gouverné la mission pen-
 “ dant plusieurs années et qui était alors à Paris fort occupé de
 “ la direction des âmes, et dans une grande estime de sainteté et
 “ de prudence ; mais les jésuites représentèrent que leur institut
 “ ne leur permettait pas d’accepter cette dignité, et lui propo-
 “ sèrent l’abbé de Montigny, qui fut agréé.” M. Sulte ajoute en
 note que, craignant d’être mal accueillis, les jésuites préférèrent
 s’effacer, mais c’est encore une supposition entièrement gratuite
 que M. Sulte ne prend nullement la peine de prouver. Les jé-
 suites ont refusé trop de dignités dans l’Eglise pour qu’on puisse
 les accuser sans preuve, d’avoir ambitionné un évêché comme celui
 de Québec au dix-septième siècle. Du reste, l’institut des jésuites
 leur défend absolument d’accepter de semblables dignités.

Mais l’accusation sur laquelle M. Sulte semble surtout insister,
 c’est que les jésuites négligèrent les habitants pour ne s’occuper
 que des sauvages. Ainsi à la page 67 du troisième volume, après
 avoir cité une lettre de la Vénérable Mère de l’Incarnation, il
 ajoute : “ Ceci est daté de 1652. Il n’y avait pas encore un seul
 “ garçon français instruit par les jésuites.” Nous continuons à
 réfuter M. Sulte par lui-même ; puisqu’il semble récuser tous les
 historiens en bloc, c’est le plus sûr moyen. Donc si le lecteur
 veut bien ouvrir le deuxième volume de l’*Histoire des Canadiens-
 Français*, il pourra lire à la page 86 ces paroles. M. Sulte parle
 de l’année 1635. “ Déjà les pères Lallemand et de Quen (jésuites)
 “ avaient commencé une école pour les fils des Français.” Et après
 avoir dit que quelques Hurons furent instruits au collège des jé-
 suites, fondé en 1635, l’auteur ajoute : “ Les sauvages n’y res-
 “ tèrent pas longtemps attachés ; car en instruction religieuse et
 “ profane, comme en agriculture, nous n’avons jamais pu rien
 “ gagner sur leur esprit ; mais les enfants des familles françaises
 “ trouvèrent dans le collège des jésuites l’éducation qui a fait
 “ d’une notable partie des anciens Canadiens, des hommes aptes
 “ à remplir tant et de si belles carrières qu’on s’en étonne aujour-
 “ d’hui.” M. Sulte se fait aussi cette question qui serait absurde
 si vraiment, en 1652, les jésuites n’avaient pas encore instruit un